



**COMMUNE DE LIGNY-EN-CAMBRESIS**  
**DEPARTEMENT DU NORD**  
**Arrondissement de Cambrai**

**ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE**  
**D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**MONUMENT AUX MORTS**  
**LE DIMANCHE 19 AVRIL 2026**

**N° 2026/012**

Nous, Maire de la Commune de LIGNY EN CAMBRESIS,

Vu l'article L. 2212-1 et suivant du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 et suivants ;

Vu les articles L.113-2 et R116-2 du Code de la Voirie Routière ;

Vu la demande présentée le 14 avril 2026 par laquelle Monsieur Eric POULAIN sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal afin d'y organiser un concours de pétanque sur la place du monument aux morts, situé rue Hippolyte Robert le dimanche 19 avril 2026 de 10h à 18h ;

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Monsieur Eric POULAIN est autorisé à occuper le domaine public afin d'y organiser un concours de pétanque sur la place du monument aux morts situé rue Hippolyte Robert le dimanche 19 avril 2026 de 10h à 18h.

**Article 2** : Le demandeur s'engage à restituer le lieu occupé dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

**Article 3** : Madame le Maire de la Commune de Ligny-en-Cambresis est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Clary.

Fait à LIGNY-EN-CAMBRESIS, le 14 avril 2026

Madame Le Maire,  
Christelle MERIAUX